

## compte-rendu du comité syndical

réunion du 8 décembre 2021

14h30 – Salle polyvalente à Plurien

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor		X	
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor	X		
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1er Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)		X	
J. ALLORY	Titulaire	Dinan Agglomération (Elue Saint Cast Le Guildo)		X	
M. MOISAN	2e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)	X		
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)		X	
H. VAN PRAAG	4e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
S. LOUCHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Plévenon)		X	
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)	X		
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Madame Lisa THOMAS, Présidente du Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel, est excusée, Monsieur Pierre LESNARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, préside la séance.

Madame Marie -Christine COTIN, titulaire, est excusée, Madame Nathalie NOWAK, suppléante, peut prendre part au vote. Madame Josiane ALLORY, titulaire, est excusée, Madame Josiane MEHOUS, suppléante, peut prendre part au vote.

## Ordre du jour

### Administration générale

#### 1. Modification et complétion de la charte interne du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel (délibération n°31-1/21)

Rappel : La Charte interne a été instauré au Syndicat mixte en 2013.

##### Article 7 actuel :

*Décret du 14 janvier 2002 modifié*

Certains membres du personnel à temps complet peuvent être amenés à titre exceptionnel, à effectuer des heures supplémentaires, en plus des 7h48mn journalières, à la demande de l'autorité territoriale (Président ou Directeur par délégation).

En accord avec le Président ou le Directeur par délégation, les heures supplémentaires seront :

1 – très préférentiellement récupérées et de manière très régulière (rapidement après les avoir réalisées), dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service (estimé par l'autorité territoriale) ;

2 – ou rémunérées, dans la limite des possibilités statutaires ou budgétaires (les heures supplémentaires sont majorées de 25% pour les 14 premières heures et de 27% pour les heures suivantes. La nuit, de 22 heures à 7 heures, les heures sont majorées de 100% (multiplier par 2) ; idem pour le dimanche ou un jour férié).

Les taux de récupération sont fixés par les textes ; ils ne sont pas cumulables :

- Heure effectuée de nuit (de 22h à 7h du matin) : majoration de 100% (1 heure travaillée = 2 heures de récupération).
- Heure effectuée le dimanche ou jour férié : majoration de 100% (1 heure travaillée = 2 heures de récupération).
- Heure effectuée le samedi : majoration de 50% (1 heure travaillée = 1 heure 30 de récupération).
- Heure effectuée de jour (après 7h du matin et avant 22h) : pas de majoration (1 heure travaillée = 1 heure de récupération).
- Heure de formation le samedi ou le dimanche : pas de majoration (1 heure travaillée = 1 heure de récupération).

Pour les agents de catégorie A, le temps de travail ne sera pas soumis au contrôle des horaires. En application de cette disposition, les heures faites dans la continuité d'une journée de travail ne sont pas récupérables.

Les agents établiront une fiche de suivi mensuel relative à la gestion de leurs heures supplémentaires, qu'ils feront viser de leur hiérarchie. En cas de récupération en dehors des plages variables, et/ou sur une demi-journée, une journée, voire plus, les agents devront remplir une « demande de congés », qu'ils devront également faire viser de leur hiérarchie.

Suite à la demande de la Chambre Régionale des comptes, la Trésorerie a contrôlé les heures supplémentaires rémunérées.

Au Syndicat mixte, les heures sont récupérées et non rémunérées hors rares cas exceptionnels.

Lors de son contrôle, la Trésorerie nous a demandé de modifier notre Charte interne car celle-ci ne précise pas les grades concernés par la rémunération des heures supplémentaires.

**Proposition de complétion à l'article 7 :**

Les grades concernés par la rémunération des heures supplémentaires sont :

- Les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
- Les grades du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
- Les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- Les grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
- Les grades du cadre d'emploi des animateurs territoriaux
- Les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

**Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition de complétion de l'article 7 de la charte interne.

## **2. Cadrage du télétravail (délibération n°31-2/2021)**

Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et à la mise en place d'urgence du télétravail, il est demandé d'établir un dispositif pour encadrer le télétravail des agents.

**Proposition :**

Les agents du Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel pourront télétravailler 1.5 jours flottants par semaine (soit environ 62 jours par an) après en avoir fait la demande auprès de la hiérarchie au minimum 2 semaines avant.

**Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition d'ajouter le télétravail à la charte interne et les conditions précitées.

## **3. Recrutement d'un chargé d'études en CDD pour l'OROM (Observatoire régional des Oiseaux marins) (délibération n°32/21)**

Pour rappel, une convention de prestation a été signée fin 2019 avec Ailes Marines dans le cadre de mesures compensatoires et d'accompagnement pour développer des suivis complémentaires sur les oiseaux marins du Cap Fréhel (cf délibération N°35/19 du 2 décembre 2019).

Afin de réaliser ces suivis et de soutenir Philippe QUERE dans sa mission, la Présidente propose de recruter un CDD de 4 mois, avec la possibilité d'un prolongement d'un mois supplémentaire si besoin, pour répondre à la demande de suivis oiseaux marins complémentaires en 2022.

Les conditions de recrutement sont les suivantes :

- durée du contrat : 4 mois, prolongement possible d'un mois supplémentaire si besoin, à compter du mois de mars
- contrat à temps plein - DHS 35h
- rémunération : IB 354 / IM 340 sur le grade d'adjoint technique territorial Echelle C1 – 1<sup>er</sup> échelon
- RIFSEEP
- congés payés

**Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical valide à l'unanimité le recrutement d'un chargé d'études en CDD pour l'OROM, d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget 2022 et autorise le lancement de l'appel à candidatures.

#### 4. Situation budgétaire au 06 décembre 2021 (information)

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL au 06/12/2021							
		BP + DM 2021	CA 2021			BP + DM 2021	CA 2021
Dépenses				Recettes			
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
Chap. 011	Charges à caractères générales	183 310,00 €	89 199,10 €	Chap. 13	Atténuation de charges	- €	1 268,30 €
Chap. 012	Charges de personnel	383 000,00 €	329 767,02 €	Chap. 70	Produits des services et ventes diverses	21 941,06 €	33 482,17 €
Chap. 042	Opérations d'ordres	13 600,00 €	13 597,75 €	Chap. 74	Dotations, Subventions et participations	469 360,00 €	372 316,02 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	422,29 €		<i>Etat &gt;&gt; Natura 2000</i>	27 500,00 €	15 528,81 €
Chap. 66	Charges financières	410,00 €	34,68 €		<i>Etat &gt;&gt; Label GS</i>	75 930,00 €	31 750,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 900,00 €	3 373,77 €		<i>Région &gt;&gt; Label GS</i>	24 970,00 €	13 000,00 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €		<i>Région &gt;&gt; OROM</i>	6 360,00 €	6 360,00 €
					<i>Département</i>	155 500,00 €	154 000,00 €
					<i>Pluriën</i>	4 000,00 €	- €
					<i>Lamballe Terre et Mer</i>	64 000,00 €	63 000,00 €
					<i>Dinan Agglomération</i>	64 000,00 €	63 000,00 €
					<i>Europe &gt;&gt; FEAMP</i>	- €	17 511,21 €
					<i>Europe &gt;&gt; Natura 2000</i>	27 500,00 €	- €
					<i>Autres organismes</i>	19 600,00 €	8 166,00 €
				Chap. 75	Autres produits de gestion courante	- €	1,11 €
				Chap. 76	Produits financiers	- €	1,62 €
				Chap. 77	Produits exceptionnels	- €	200,00 €
				R002	Excédent de fonctionnement reporté	94 418,94 €	- €
Total		<b>585 720,00 €</b>	<b>436 394,61 €</b>	Total		<b>585 720,00 €</b>	<b>407 269,22 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Chap. 16	Emprunts	1 350,00 €	1 350,00 €	Chap. 040	Opérations d'ordres	13 600,00 €	13 597,75 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	2 300,00 €	2 499,06 €	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	2 715,70 €	2 686,18 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	39 850,00 €	8 166,28 €	Chap. 13	Subvention d'investissement	1 500,00 €	- €
D001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	Chap. 16	Emprunts	- €	- €
				R001	Excédent d'investissement reporté	25 684,30 €	- €
Total		<b>43 500,00 €</b>	<b>12 015,34 €</b>	Total		<b>43 500,00 €</b>	<b>16 283,93 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>629 220,00 €</b>	<b>448 409,95 €</b>	<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>629 220,00 €</b>	<b>423 553,15 €</b>

RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 au 06/12/2021		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Budget + Décisions modificatives	43 500,00 €	585 720,00 €
	Réalisations	16 283,93 €	407 269,22 €
DEPENSES	Budget + Décisions modificatives	43 500,00 €	585 720,00 €
	Réalisations	12 015,34 €	436 394,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 268,59 €	-29 125,39 €
REPORT N-1		25 684,30 €	94 418,94 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		29 952,89 €	65 293,55 €

Au 6 décembre 2021, le résultat de clôture est positif grâce au report de 2020.

#### Remarques du Comité syndical :

Les Elus alertent sur la vigilance à avoir sur les budgets 2022 à 2024.

## 5. Ligne de trésorerie (délibération n°33/21)

Afin de s'assurer une trésorerie pour le début de l'année 2022, dans l'attente du versement des contributions statutaires, on propose d'ouvrir une seconde ligne de trésorerie de 100 000 euros. Une consultation va être lancée pour le prochain comité syndical.

Notre demande :

Montant de l'ouverture de crédit de trésorerie : 100 000 €

Durée : 1 an, renouvelable

Taux variable

Mise à disposition des fonds dans un délai maximum de 48 heures, par virement

Paiement des intérêts par trimestre, par virement

Les banques consultées : le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole.

Les résultats de la consultation seront présentés en séance.

### Délibération du Comité syndical :

Seul le Crédit Agricole a répondu à la demande.

Les conditions du Crédit Agricole :

- Euribor 3 mois moyenné, non flooré + marge 1.10 %
- Frais de dossier 250.00 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

## Label Grand Site de France

### 6. Etude de fréquentation (information)

L'étude de fréquentation comportait 2 volets :

- Un volet socio-environnement : étude de la fréquentation à partir de données quantitatives (compteurs vélo, piéton, véhicules) et qualitatives (enquête par questionnaire).
- Un volet écologique : impact de la fréquentation sur les landes littorales des Caps.

Cf. en pièce jointe une synthèse des résultats de l'étude de fréquentation.

### Remarques du Comité syndical :

Cf 1<sup>ère</sup> Synthèse du volet socio-économique en pièce jointe.

### 7. Valorisation de l'opération « Regards sur les paysages » (information)

La valorisation des productions artistiques réalisées dans le cadre de l'opération « Regards sur les Paysages » est en cours.

**Objectifs de l'opération :** Interpréter de manière sensible le territoire au travers de différentes productions artistiques réalisées par les habitants et ainsi les faire participer à la valorisation des paysages du territoire.

**Rappel des actions :**

- Concours photo du 25 janvier au 20 avril 2021. La remise des prix a eu lieu le 7 juillet 2021 à Erquy. 19 photographes ont été récompensés. Une exposition en extérieur a été réalisée par la Commune d'Erquy. Elle est toujours en place. Nous souhaitons la faire voyager dans les 4 communes de février à aout.
- Ateliers dessins : 3 ateliers dessins ont été encadrés par 3 artistes locaux, entre mai et septembre 2021.
- Ateliers d'écriture (enfants et adultes) :
  - o Enfants : dans le cadre du projet pédagogique mené chaque année par les animateurs du GS, les scolaires des écoles d'Erquy, de Plurien, Saint Alban, et Hénanbihen ont rédigé des Haikus (petits poèmes japonais) face à la plage du Lourtuais.
  - o 4 ateliers adultes ont été organisés avec la médiathèque d'Erquy et de Fréhel, animés par des experts de l'écriture : une cinquantaine de textes sur les paysages a été produite.
- Capsules vidéo « Paroles d'habitants » : Des habitants ont été interviewés sur leur perception des paysages du territoire et de leur évolution. Ces interviews filmées ont fait l'objet de 7 films d'environ 3 minutes chacun : 1 film pour chaque question. Les questions posées étaient les suivantes :
  - o 1. Quelles sont les couleurs du territoire ?
  - o 2. Qu'y a-t-il ici qu'il n'y a pas ailleurs ?
  - o 3. Quelle évolution paysagère avez-vous constaté sur le territoire des caps depuis que vous le connaissez ?
  - o 4. Comment imaginez-vous le territoire des caps en 2040 ?
  - o 5. Quel objet représente le territoire des caps ?
  - o 6. Racontez-nous une rencontre ou une anecdote vécue sur le territoire.
  - o 7. Quelles images emportez-vous lorsque que vous quittez le territoire ?

**Présentation au comité syndical de 2 actions de valorisation :**

- Diffusion d'une ou 2 vidéos « Paroles d'habitants »
- Présentation de l'exposition des Haikus

**Remarques du Comité syndical :**

Les Elus apprécient le travail effectué sur la valorisation du projet « Regards sur les paysages ». Il est indiqué en séance qu'une invitation pour l'avant-première du film paroles d'habitants sera envoyée aux participants. Le Syndicat va également se rapprocher de l'association du cinéma d'Erquy pour projeter les films avant les séances de cinéma. Le syndicat souhaite également acquérir un « vidéomathon » pour déplacer les films dans les lieux tels que les médiathèques, office du tourisme, etc...

## **8. Projet éolien en baie de Saint-Brieuc (information)**

Lors de la réunion de bureau du Comité syndical du 23 novembre 2021, les élus ont échangé sur la question du positionnement du Syndicat mixte concernant le projet éolien. Les élus du bureau ont acté que le Syndicat mixte n'a plus à donner un avis sur le projet alors que la procédure est close, et doit s'en tenir aux avis des collectivités qui le portent. En revanche, le Syndicat mixte doit rester en veille quant aux impacts potentiels sur le patrimoine en sa qualité de membre du Comité de gestion et de suivi du projet éolien.

**Remarques du Comité syndical :**

Sujet non abordé en séance.

## Site Natura 2000

### 9. Révision du DOCOB (information)

Le Copil Natura 2000 s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre à Pléneuf Val André. Ce Copil a validé la 1<sup>e</sup> partie du Documents d'Objectifs : les diagnostics écologiques et socio-économiques.

Pour information, les documents sont accessibles ici <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/participer>.

Un retour sur ce Copil vous sera présenté.

#### Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

### 10. Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins (information)

Chaque année, le Syndicat mixte mène le suivi de la reproduction des oiseaux marins du Cap Fréhel. Un bilan des 3 espèces principales : Mouette tridactyle, Guillemot de troïl et Pingouins torda vous sera présentée en séance.

Pour rappel, l'animateur Natura 2000 mène ces suivis avec 2 personnes en contrat service civique d'une durée de 6 mois et avec l'ornithologue de Bretagne Vivante, de manière ponctuelle pendant la saison.

Plusieurs méthodes d'observation sont utilisées pour un comptage optimal des oiseaux : observations à partir du haut des falaises et du platier, de la mer par bateau, et aériennes avec l'usage d'un drone.

Le nombre de couples nicheurs de Guillemots et Pingouins tordas a augmenté par rapport à 2020. En revanche, il a baissé pour les Mouettes tridactyles due à une prédation de leurs œufs par le Grand Corbeau.

Espèces	Nombre de couples 2020	Nombre de couples 2021	Commentaires
Mouette tridactyle	289	280	☹ En baisse, observation de prédation des œufs par le Grand Corbeau
Guillemot de troïl	540/597	Entre 671/743	😊 24% d'augmentation
Pingouins torda	62/68	Entre 73/80	😊 18 % d'augmentation (50 % de l'effectif nicheur national)

#### Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

## Education à l'environnement

### 11. Bilan de l'année 2021 (information)

Comme chaque année, l'action du Syndicat mixte s'est portée sur les trois types de publics :

- Les groupes du territoire du Syndicat Mixte (notamment les scolaires) ;
- Les groupes « hors territoire » (scolaires et adultes) ;
- Le grand public (durant les vacances scolaires).

## bilan des animations suivant les profils

		2018	2019	2020 prévisionnel	2020 Bilan final	2021 prévisionnel	2021 Bilan final
<b>Groupes* (scolaires, adultes...)</b>	Nombre de groupes	141	137	146	63	<b>144</b>	<b>110</b>
	½ journées	300	302	356	115	<b>373</b>	<b>292</b>
	Recettes	30081€	30586€	37 296 €	10 186 €	<b>34 978 €</b>	<b>27 783 €</b>
<i>Dont ½ journées dédiées aux groupes « hors territoire »</i>		248	240	230	63	<b>92</b>	<b>30</b>
<i>Dont ½ journées dédiées aux groupes « territoire »</i>		52	61	126	58	<b>139</b>	<b>137</b>
<b>Programme Grand Public</b>	Nombre d'animations	128	158	144	105	/	<b>118</b>
	Nombre de visiteurs	1 497	1820	/	1021	/	<b>1201</b>
	Recettes	<b>6 187 €</b>	<b>7 161 €</b>	/	<b>3 795,50 €</b>	/	<b>3 581 €</b>

\* Nous distinguons les groupes scolaires et les autres groupes (ALSH, Randonneurs, Hébergeurs...).

## Nombre de Groupes de 2018 à 2021

	2018	2019	2020	2021
<b>Scolaires</b>				
<i>Grand Site</i>	17	19	16	23
<i>Territoire des 2 EPCI</i>	10	17	12	15
<i>Hors territoire</i>	47	44	5	10
<b>Autres Groupes</b>	65	57	30	62
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>137</b>	<b>63</b>	<b>110</b>

Comme en 2020, nous avons un certain nombre d'annulations dues au Covid.

Les annulations proviennent en majorité des groupes hors territoire, notamment en raison des restrictions mises en place ce printemps.

De plus, les centres d'hébergements n'ayant pas pu ouvrir, les partenariats habituels avec le Camp vert et l'UCPA Tootazimut n'ont pas eu lieu cette année.

En revanche, toutes les animations du projet pédagogique à destination des écoles du territoire ont pu être menées à bien.

Si l'on compare le nombre de demi-journées demandées, on remarque que le nombre de demandes a augmenté par rapport aux années précédentes, notamment les années « avant covid » : 300-302 ½ journées en 2018/2019 contre 373 ½ journées demandées en 2021.

Cela s'explique par l'interruption temporaire de projet pédagogique sur la période 2018-2019 mais met aussi en avant l'intérêt des écoles pour les animations de découverte de l'environnement.

Du côté du Grand Public, le programme des vacances de paques a été annulé de nouveau.

Le nombre maximum de participants fut limité à 15 personnes avec une variable jusqu'à 18 pour certaines sorties (jauge de 10 personnes en 2020, et 25 les années avant covid).

**Remarques du Comité syndical :**

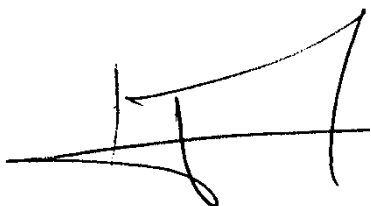
Pas de remarque.

## Dates à retenir

Date	Sujet	Lieu
Vendredi 7 janvier 14h30	Commission Education à l'environnement	Plévenon
Mardi 11 janvier 14h	Commission espaces naturels/paysage	Plévenon
Mardi 18 janvier 13h45- 16h	Présentation du plan de paysage de Saint Briec Agglomération	Salle des fêtes Plurien
Mardi 1 <sup>er</sup> février 2022 14h30-16h30	Comité consultatif du Grand Site	Salle des fêtes Plurien
Vendredi 25 février 2022 après midi	Copil Grand Site	Lieu et heure à préciser
Mardi 15 février 9h30	Bureau du comité syndical	Plévenon
Vendredi 4 mars 14h	Comité Syndical	Erquy Maison de la mer

La séance est levée à 16h15.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Pierre LESNARD



La Présidente,  
Lisa THOMAS

